

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 NOVEMBRE 2019**  
**20H30**

**Présents** : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Jean-Marc ANDRIEUX, Sophie ESTEULLE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Didier LEGER.

**Absents** : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Rémy PISTRE, Gérard PAGES, Isabelle RIUDALETZ.

**Procurations** : Isabelle RIUDALETZ à Sophie ESTEULLE  
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H36.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Motion contre le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques
- 2) Mise au gabarit de la piste DFCI du Cap de Cagne
- 3) Tableau de classement des routes communales et des chemins ruraux
- 4) Point d'étape : PLU

**QUESTIONS DIVERSES** :

- 1) Plaques de cochers
- 2) Chemin du Bénans
- 3) Mur sur le Chemin de Pomies
- 4) Déclaration Préalable pour le toit de l'église de Saurat
- 5) Droit de préemption

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) MOTION CONTRE LE PROJET DE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES** :

Après avoir lu la motion d'opposition au projet de nouveau réseau de proximité des Finances Publiques des conseillers communautaires de Tarascon / Ariège, Madame le Maire propose au conseil municipal de s'associer à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et d'envoyer au DGFIP de Foix une motion identique pour condamner le projet.

## MOTION

Objet : Projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques

Par courrier du 18 juin 2019, Madame la Préfète de l'Ariège et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques nous communiquaient le projet du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Depuis plusieurs années, les collectivités ainsi que les citoyens ont connu de nombreuses réformes fiscales et changement de fonctionnement montrant une capacité d'adaptation aux évolutions de la société.

Cependant, ce projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques remet en cause la nature même de cette administration, de son rôle vis-à-vis des collectivités locales et de nos concitoyens.

En effet, la suppression de dix perceptions sur treize en Ariège et leur substitution par de simples accueils dit « de proximité », quelques permanences dans les intercommunalités et une délocalisation complète de la gestion comptable annonce clairement un changement de nature profond de cette mission régalienne de l'Etat.

La disparition de la trésorerie de Tarascon va concrètement impacter le fonctionnement de toutes nos collectivités dont les agents ne pourront plus accéder normalement à ce service. La présence partielle d'un « Conseiller Territorial », privé du statut de trésorier, ne saurait suffire aux besoins des communes et de l'intercommunalité. Quant aux permanences destinées à la population, aucune garantie n'est également apportée, laissant présager de simples accueils destinés uniquement à orienter.

Enfin, la remise en cause de cette administration menace grandement le principe de la séparation entre l'Ordonnateur et le Comptable. Il s'agit d'un pilier de notre organisation financière et budgétaire garantissant un fonctionnement clair et indiscutable de la gestion des deniers publics. Confier cette mission de contrôle aux collectivités elle-même reviendra, en définitive, à en privatiser la réalisation portant ainsi une grave atteinte à un fondement de notre république.

Ce sont les raisons pour lesquelles, sans plus d'assurance ni de garantie sur l'avenir de ce service de proximité, le conseil municipal de Saurat s'oppose à la mise en place de ce nouveau réseau de proximité des finances publiques.

Le conseil municipal de Saurat demande à ce que ce projet de réforme ne puisse s'appliquer dans les 221 communes ariégeoises classées « communes de montagne » en raison de leurs spécificités nécessitant le maintien de services publics de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **2) MISE AU GABARIT DE LA PISTE DFCI DU CAP DE CAUGNE :**

Madame le Maire indique qu'elle a reçu pour signature le projet de convention attribuant à Saurat des subventions de l'Etat et du Feader pour les travaux de mise au gabarit de la piste DFCI du Cap de Caugne.

Elle rappelle qu'elle a participé à une réunion à la mairie de Bédeilhac avec Madame le Maire de Bédeilhac, le représentant de l'ONF : Monsieur Fernand de Macedo, des représentants des groupements pastoraux de Saurat et de Bédeilhac où ce projet avait été proposé.

Le coût de la mise au gabarit avait été évalué à 40 300 € et devait être partagé entre tous les participants, la maîtrise d'œuvre 4 836 € étant à la charge de l'ONF.

Depuis que le projet de parc photovoltaïque a été lancé par l'ONF, la mairie de Bédeilhac refuse de financer la mise au gabarit de cette piste.

Madame le Maire propose de suspendre la participation de Saurat à ce projet en attendant la position de l'ONF sur tous les projets relatifs aux énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **3) TABLEAU DE CLASSEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX :**

Monsieur Jean-Luc Rouan a proposé aux conseillers municipaux un état récapitulatif non abouti des différentes voies communales à partir des divers documents établis par différents conseils municipaux.

Monsieur Jean-Luc Pialat remarque qu'il est incomplet et qu'il faut bien faire attention au nom attribué au chemin.

Il est essentiel de mettre à jour ce tableau de classement des voies communales pour le calcul de la DGF d'une part, et surtout pour définir clairement le statut de chacune d'elles.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'actualiser le tableau de classement des voies communales selon méthode proposée,
- de mettre au point un tableau des modifications de linéaires des voies communales faisant apparaître :
  - l'ancien linéaire en mètres,
  - les voie(s) ajoutée(s) : (Nom, Numéro, Longueur de la voie),
  - le nouveau linéaire en mètres.
- de mettre au point un tableau unique de classement des voies communales qui fera apparaître le descriptif et le linéaire des voies publiques, annulera et remplacera toutes les décisions antérieures et décrira la consistance officielle du réseau des voies communales et chemins ruraux au 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- de soumettre l'état récapitulatif ainsi constitué à l'approbation du prochain conseil municipal
- de l'autoriser à engager les travaux et démarches relatifs à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **4) POINT D'ETAPE : PLU :**

Madame le Maire indique que depuis de nombreux mois les élus Sauratois travaillent avec le bureau d'études ADRET à instruire et à partager un projet de révision du PLU communal initié en septembre 2010.

Depuis cette période plusieurs textes de lois et de nombreuses règles ont fortement évolué, ils s'imposent aux documents d'urbanisme (PLU et PLUI), ils complexifient les procédures de révision et rendent la mise en cohérence longue et difficile pour des textes élaborés il y a une dizaine d'années, c'est le cas du PLU de Saurat.

Les démarches visant à réduire la consommation des terres agricoles et à protéger les espaces naturels, les évolutions vers un urbanisme réfléchi, les orientations en matière d'économie d'énergie

et de réduction des émissions de gaz carbonique, les évolutions démographiques viennent s'ajouter aux contraintes habituelles d'aménagement de l'espace.

Après plusieurs années de travaux et de débats, il a été jugé souhaitable de revisiter le projet de révision de PLU, sans remettre en cause le PADD adopté, mais pour prendre en compte les remarques des citoyens et les difficultés rencontrées lors de l'instruction des permis de construire ou d'aménager.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à demander au bureau d'étude ADRET de réaliser les travaux complémentaires suivants :

- Reprendre le zonage pour redistribuer les zones U et AU autour du bourg selon les notes baptisées « notes techniques des 25 mars et 21 juin 2019 » fournies par la Commune, revisiter les zones A et N pour corriger quelques erreurs.
- Reprendre la partie graphique sur des plans récents fournis par le CD 09 et transmis par la Commune le 17 mai 2019 (dernière plaque communale connue), et préparer une version numérisable du nouveau PLU.
- Reprendre le règlement pour reformuler tous les points où une interdiction ou un blocage se surajoute aux lois et règles en vigueur et pour intégrer chaque fois que possible les spécificités et adaptations possibles aux zones rurales et de montagne. La Commune ayant fait une proposition dans ce sens.
- Reprendre le rapport de présentation pour le mettre en cohérence avec toutes ces évolutions et bien formaliser les modifications issues des différentes phases de consultation.
- Préparer un document synthétique et « communicant » de présentation du nouveau projet de révision.
- Arrêter la nouvelle version du projet de révision du PLU de Saurat pour décembre 2019 pour présentation en Conseil Municipal et en Conseil Communautaire avant 15 mars 2020.

Conscients de l'enjeu de cette demande, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour finaliser ces travaux aux meilleures conditions de prix et de délais.

Le conseil municipal, conscient de l'enjeu de cette demande, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) Plaques de cochers :**

Deux plaques de cochers se trouvent l'une en haut de la rue Albert Sans, l'autre à Prat Communal. Madame le Maire a transmis à Monsieur Lambelin, président de l'association « Saurat Patrimoine Millénaire Village rue et ses Ecartes », la proposition de rénovation de ces plaques.

### **2) Chemin du Bénans :**

Monsieur Bernard Lagarde rappelle le très mauvais état du Chemin du Bénans et propose de réaliser rapidement des travaux minimum, soit avec de l'enrobé à froid, soit avec du béton (coûts estimés identiques, proches de 1 000 €).

Le béton semble mieux convenir à ces travaux qui seront réalisés très prochainement.

### **3) Mur sur le Chemin de Pomies :**

Monsieur Bernard Lagarde attire l'attention des conseillers municipaux sur le danger que représente un mur sur le Chemin de Pomies. Les travaux nécessaires ne sont pas de la compétence des employés municipaux. Des devis seront demandés à des entreprises.

### **4) Déclaration Préalable pour le toit de l'église de Saurat :**

Madame le Maire indique qu'elle souhaite d'abord réunir les deux entreprises qui réaliseront les travaux sur le toit de l'église pour l'organisation de ces travaux.

Elle déposera ensuite rapidement une déclaration préalable de travaux.

### **5) Droit de préemption :**

Madame le Maire indique que l'immeuble sis 150 rue Albert Sans est sur le point d'être vendu 100 000 € et que la mairie pourrait exercer son droit de préemption.

Les conseillers municipaux considèrent qu'il n'est pas intéressant de faire préemption, cet immeuble mitoyen de la boulangerie étant très étroit.

La séance du conseil municipal est close à 21h45.

Le secrétaire de séance

BASSERAS Anne-Marie	GALY Mathieu	ANDRIEUX Jean-Marc
PAGES Gérard (absent)	CUMINETTI Fernand	ESTEULLE Sophie
LAGARDE Bernard	LEGER Didier	PISTRE Rémy (absent)
ROUAN Jean-Luc	ROUZOUL Jean-Bernard	PIALAT Jean-Luc
SARRAILLER Clotilde (absente)	COCA Colette (absente) (procuration)	RIUDAVETZ Isabelle (absente) (procuration)